

Les statistiques peuvent-elles nous aider à distinguer migrants économiques et migrants humanitaires ?

Auteur : Gérard Bouvier¹

Résumé (250 mots)

Les Etats gardent des prérogatives majeures pour accorder ou non un titre de séjour à un résident étranger. Pour l'essentiel, trois catégories de migrants sont prises en compte (par ordre d'importance numérique) : les migrants familiaux, économiques, humanitaires. Un point de cadrage statistique avec quelques comparaisons internationale est d'abord proposé.

On utilise en premier lieu les données de l'enquête ELIPA pour discuter dans le cadre proposé par Lee (1966) d'une adéquation entre motif administratif, motivations (soit les « push factors », qui incitent à l'émigration) et raisons (soit les « pull factors » qui incitent le migrant à se diriger vers tel ou tel pays d'accueil). Motifs, motivations et raisons s'entremêlent et ne correspondent pas exactement. Il y a cependant bien une certaine cohérence dans les projets migratoires et celle-ci est plus nette encore pour les migrants humanitaires.

Une deuxième source de données (Trajectoires et origines, TeO) est utilisée pour prolonger l'analyse. On examine ainsi comment les immigrés s'insèrent sur le marché du travail, en fonction du motif d'entrée. Ce sont d'abord les caractéristiques usuelles (qualifications) qui déterminent le plus l'accès à l'emploi. Pour les migrants, la durée de présence est aussi une caractéristique très influente. Les migrants humanitaires ont un peu moins en emploi du fait de difficultés à maîtriser le français. Leur comportement économique est donc similaire à celui des autres migrants. L'écart (négatif) le plus important s'observe pour les migrantes familiales de certaines origines.

Mots clés : utilisation combinée de deux sources, enquêtes ménages

States are keeping for themselves most of regulation in order to grant a resident card to foreigners. Mainly, three categories exist (by decreasing number of beneficiaries) : familial, economic, humanitarian migrants. A statistical point with interantional comparisons is proposed.

Data from the survey « ELIPA » are in a first step used in order to discuss, according to the framework proposed by Lee (1966), about correlations between administratives motives, motivation (push factors inducing emigration) and reasons (pull factors attracting immigration in a given country). Motives, motivations and reasons are melting together, but without an

¹ G.Bouvier était adjoint au chef du département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), service statistique ministériel de l'immigration au moment de la conception de l'article, en 2015. G.Bouvier est actuellement administrateur hors classe de l'Insee, en poste à l'Insee. Le document a été revu et actualisé par l'auteur, courant 2018.

absolute matching. The matching is however quite good, especially when it comes to humanitarian migrants.

A second data source is used in order to elaborate the analysis, the « Trajectoires et origines survey » (TeO, paths and origins survey, Ined-Insee-2008). We are focusing on how migrants get access to the labour market, according to their administrative motive. Mainly, usual characteristics such as qualifications are determinant to this access. The duration of presence is of course very important for migrants. Humanitarian migrants are a little less often in employment because of their lack of french language skills. As a result, their economic behaviour is quite similar to other migrant's one. The only exception seems to concern familial women migrants coming from specific countries (with a low participation).

Texte long (2-10 pages)

La plupart des Etats distinguent dans leur législation des motifs d'entrées des migrants. Souvent, les migrations vers les pays développées sont « familiales », plus qu'économique. C'est bien le cas de la France. Mais ces distinctions ne recouvrent que partiellement les raisons propres aux migrants. Il apparait davantage que ceux-ci combinent des motivations multiples et s'adaptent aux contraintes posées par les Etats d'accueil. Au final, même s'ils ont migré pour raison familiale, l'aspect économique domine dans leurs comportements dans le pays d'accueil. Les migrants humanitaires, même si les crises de 2015 et les débats récents induisent à penser qu'ils sont très nombreux, ne représentent qu'une part modeste des migrations vers les pays développés, dont la France. Ces migrants ont en effet quelques caractéristiques spécifiques.

Les raisons de migrer sont usuellement au nombre de trois dans une approche synthétique : on distingue les migrations de travail, les migrations humanitaires et les migrations familiales. Il est entendu ici que l'on parle de migrations « permanentes ». Celles-ci s'opposent aux migrations temporaires, principalement les migrations d'étudiants et de travailleurs saisonniers. La distinction, théorique, est que les premières concernent des personnes destinées à s'installer dans le pays d'accueil, tandis que les dernières concernent des personnes destinées à repartir. Ce type de distinction peut renvoyer à une approche légale (mode d'entrée organisé par le pays d'accueil) ou une approche subjective (motivation exprimée par le migrant). Une relativement bonne correspondance se constate entre les deux approches. En revanche, si l'on confronte ces deux approches à la situation réelle du migrant : en emploi ou au foyer, il apparait que les impératifs socio-économiques déterminent davantage que la contrainte légale la situation du migrant.

La migration familiale est la plus fréquente des modes de migrations

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) rassemble les données pour une trentaine de pays, les plus développés de la planète. En 2012, un peu plus de 2,4 millions de migrants ont rejoints les Etats-Unis ou l'un des cinq pays les plus peuplés

de l'Union européenne (**tableau 1**). Ces statistiques distinguent les trois types de migrations, mais aussi, en Union européenne, la libre circulation des ressortissants des autres pays membres (hors le pays d'accueil).

Tableau 1 : flux migratoires vers six pays de l'OCDE, effectifs en milliers

2013	Libre circulation	Familiale	Travail	Humanitaire	Autres	TOTAL
Allemagne	354,8	56,0	24,3	30,7	2,4	468,2
Espagne	105,1	41,2	39,8	0,5	8,8	195,4
Etats-Unis		735,0	75,9	119,6	59,4	989,9
France	95,9	104,6	26,8	11,7	20,9	259,9
Italie	77,9	81,1	73,1	8,8	4,9	245,8
Royaume-Uni	98,3	64,7	86,4	20,7	20,7	290,8

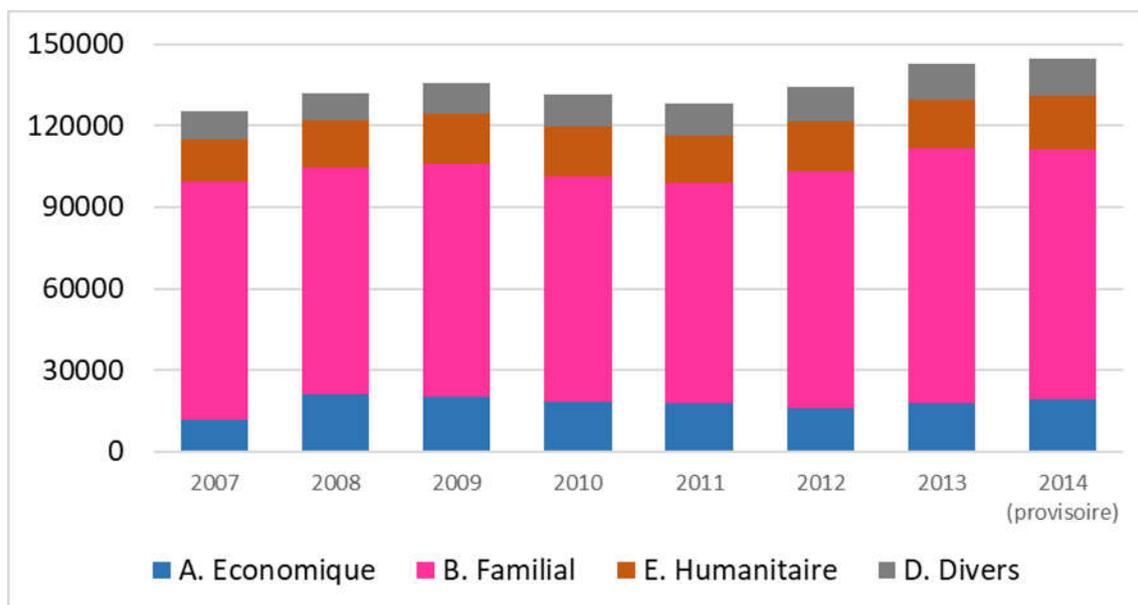
Source : OCDE, perspectives des migrations internationales 2015

Elles reposent sur les législations en vigueur dans les différents pays, donc ne sont pas strictement comparables d'un pays à l'autre, même si l'OCDE s'efforce de les harmoniser. La libre circulation représente la moitié du flux migratoire de 2013 dans les cinq pays de l'UE considérés, mais les trois quarts de la migration vers l'Allemagne, seulement le tiers de la migration vers le Royaume-Uni. Ce type de migration ne peut être humanitaire, mais on ne peut y distinguer la migration familiale de la migration de travail. La migration familiale est la forme de migration la plus fréquente ensuite. Elle représente les trois quarts des migrations aux Etats-Unis, environ 40 % des migrations en France. La migration de travail vient en troisième, les effectifs dépassant parfois ceux de la migration familiale suivant les pays et les années, car cette forme de migration est beaucoup plus dépendante de la conjoncture économique. Les Etats-Unis se signalent encore par un nombre particulièrement important tant en nombre qu'en proportion, de migrants humanitaires.

Les flux vers la France sont assez stables, tant en effectifs qu'en structure

La France se distingue de la plupart des autres pays européens par des flux assez stables en effectifs (environ 130 000 personnes par an, hors libre circulation), mais aussi en structure. Toutefois les tendances récentes montrent une augmentation modérée des flux migratoires, notamment ceux « hors libre circulation » (L'ensemble des flux a été récemment analysé par C.Brutel, de l'Insee). Au total, la migration familiale représente environ les deux tiers de la migration réglementée, les migrations économiques et humanitaires, chacune environ un huitième. Très récemment, depuis 2015, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté en France, quoique dans des proportions moindres que dans les pays voisins comme l'Allemagne ou l'Italie. Les demandeurs d'asile ne sont pas des migrants (tant qu'ils n'ont pas de titre de séjour). Toutefois, on observe bien sur es dernières années une augmentation du flux total (qui atteindrait 170 000 personnes en 2017), davantage de migrants économiques et humanitaire, la migration familiale restant la plus importante.

Figure 1 : répartition des flux migratoires (hors libre circulation), période 2007-2014



Source : MI-AGDREF. Les données de 2014 sont provisoires.

Champ : Premiers titres de séjour délivrés en France, période 2007-2014. Ressortissants hors libre circulation, métropole.

Note de lecture : 125 244 premiers titres de séjours ont été délivrés en 2007.

La migration : pourquoi partir, où aller ?

Une grille d'analyse déjà ancienne des déterminants de la migration (proposée par Lee en 1966) distingue des motivations de migration qui poussent les ressortissants à émigrer (push factors) et les motivations qui poussent les émigrants à venir dans tel pays plutôt que tel autre (pull factors). Selon cette analyse, les « obstacles » à la migration (distance géographique, culturelle, difficultés administratives) se combinent avec les facteurs précédents et des caractéristiques personnelles, pour expliquer la décision de migrer. Les théories économiques partent essentiellement du principe que l'écart de niveau de vie entre pays d'origine et pays d'arrivée déterminent un facteur « push ». Si l'on a mis l'accent sur l'écart de salaire pour le travail non qualifié plutôt que sur l'écart de niveau de vie (voir une synthèse dans O'Rourke et Williamson), l'évolution des structures de migrations actuelles (telles que retracées par l'OCDE et l'ONU en 2013), composées de personnes de plus en plus qualifiées, notamment d'étudiants du supérieur conduit à affiner ces analyses. Mais les modélisations « classiques » avaient déjà été largement critiquées et amendées durant le dernier quart du XX^{ème} siècle (voir une synthèse dans Massey D). Notamment, la décision de migrer, individuelle dans la modélisation classique, semble plus vraisemblablement collective (familiale, familiale élargie ?, ...).

Motifs, motivations, raisons

En France, les signataires du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI²) sont des migrants qui, pour la première fois, détiennent un titre de séjour d'au moins un an. Une grande partie des migrants économiques, familiaux ou humanitaires, venus d'un pays tiers, soit près de 100 000 nouveaux migrants sur les 130 000 enregistrés comme « détenteurs d'un premier titre de séjour », ont l'obligation de signer ce CAI. L'enquête ELIPA a permis d'interroger un échantillon représentatif des signataires de 2009. Une synthèse des résultats obtenus et une présentation de l'enquête sont proposées par Jourdan V. Outre le motif administratif d'entrée, on dispose sur ces nouveaux migrants de nombreuses informations. Il leur était ainsi demandé leurs « motivations » pour migrer, les « raisons » de choisir la France, de décrire quelques obstacles rencontrés lors de leur migration. ELIPA permet donc d'apprécier les cohérences entre motif, motivation, raisons. Il en ressort bien que le projet migratoire est complexe, incluant des éléments économiques et familiaux, ce qui explique l'importance de cette dernière forme de migration.

Le motif administratif décrit autant un parcours qu'une motivation

Un peu moins des trois quarts (72 %) des nouveaux migrants obtiennent le titre de séjour pour motif familial. Parmi eux, près de la moitié l'obtiennent très rapidement après leur arrivée réelle en France (quelques mois), l'autre moitié l'obtenant en un peu plus de deux ans en moyenne. Les réfugiés, qui représentent 13 % des 97 736 nouveaux migrants de 2009, obtiennent leur titre environ trois ans après leur arrivée. Ils sont demandeurs d'asile, nantis d'une autorisation provisoire de séjour, entre temps. Environ un sixième des nouveaux migrants n'obtiennent leur titre qu'après plusieurs années : parmi eux, les demandeurs déboutés du droit d'asile ayant pu tisser des liens familiaux ou trouver un emploi, mais aussi la plupart des migrants économiques. Ces derniers ont connu des parcours variés, par exemple, ce sont parfois des personnes venues pour leurs études qui se stabilisent en France après celles-ci. Ils peuvent encore être des personnes régularisées, du fait qu'elles disposent d'un contrat de travail et d'attaches avec la France.

La principale motivation pour partir est bien familiale

On relève encore dans ELIPA les trois principales « motivations » de migrer, suivant une vingtaine de modalités. Cela permet de définir des indicateurs de « principale motivation » (familiale / économique / humanitaire) et « d'existence d'une motivation de type familiale / économique / humanitaire ». Les migrants humanitaires constituent un groupe où la cohérence est très grande entre motif administratif, principale motivation de type humanitaire ou existence d'une motivation de type humanitaire : plus des trois quarts d'entre eux ont de telles motivations. Trois migrants familiaux sur quatre ont au moins une motivation de type

² Le CAI a été modifié de façon mineure par une loi de 2016 et s'appelle maintenant « Contrat d'intégration républicaine », CIR.

familiale, et pour deux sur trois, la principale motivation est de ce type. Mais pour un sur trois, les motivations économiques sont également présentes. C'est également près de deux migrants économiques sur trois qui déclarent une motivation économique, mais seulement 40 % d'entre eux la qualifient de principale. Des motivations familiales sont également avancées par ces migrants. Au final, les motivations familiales sont les plus fréquentes, en cohérence avec le motif administratif.

L'attractivité de la France est aussi affaire de langue et de système éducatif

Le questionnement pour identifier les facteurs « attractifs » est différent. Une dizaine de raisons « importantes » de choisir la France comme pays d'accueil sont proposées. Ces raisons sont regroupées pour définir des indicateurs de facteurs attractifs économique, familial et humanitaire, auxquels on peut rajouter un facteur de proximité culturelle (notamment la connaissance du français) et un facteur signalant l'attractivité de la France de par la qualité de son système social (éducation et santé). Les indicateurs « économique », familiaux et humanitaire sont très peu corrélés. Par contre, les deux indicateurs (proximité culturelle, système social) sont assez bien corrélés avec l'indicateur économique.

Motifs administratifs et raisons sont en grande cohérence

Le choix de la France comme destination de la migration est en correspondance étroite avec le motif administratif. Ainsi, 82 % des signataires avec motif administratif économique donnent une raison économique comme raison importante de venir en France.

Figure 2 : répartitions suivant la nature des raisons qui font choisir la France (facteurs « pull »)

	Tous	Femmes	Hommes	Motif administratif		
				Economique	Familial	Humanitaire
Economique	59	52	68	82	60	43
Famille	75	75	74	75	80	48
Humanitaire	17	14	20	21	10	47
Proximité culturelle	75	70	80	88	76	59
Système social	67	65	69	81	69	52
Socio-économique	83	80	88	97	84	70

Source : DSED, Elipa, 2010. Champ : signataires du CAI en 2009.

Note de lecture : 59 % des signataires du CAI en 2009 ont déclaré qu'une raison économique était importante dans leur choix de venir en France.

Cette proportion est quasi identique (80 %) chez les signataires avec motif administratif familial qui invoquent une raison familiale. Pour ces indicateurs, il y a peu de différences entre nouveaux migrants, qu'ils aient travaillé ou non avant la migration. La correspondance entre motivation et facteur attractif est satisfaisante : 87 % des « motivations économique présente pour migrer » signalent une raison économique (comme importante), 83 % des

« motivations familiale présente pour migrer » signalent une raison familiale et 41 % des « motivations humanitaire présente pour migrer » signalent une raison humanitaire.

L'analyse par motif administratif et par motivation renforce l'idée que le projet migratoire est surtout guidé par une stratégie familiale, mais les raisons de choisir la France nuancent ces résultats. De nombreux projets migratoires semblent donc combiner les deux aspects : économique et familial, et il resterait à démêler ce qui découleraient de décisions individuelles ou de décisions prise au niveau du couple par exemple. Si les réfugiés mettent en avant tant des motivations que des raisons d'ordre humanitaire, les aspects économiques et familiaux sont importants pour eux aussi. On a encore procédé à des analyses « toutes choses égales par ailleurs », en modélisant successivement les groupes par motifs, motivations, raisons et en croisant ces différentes caractéristiques. Cela confirme bien la prééminence de considérations familiales pour construire le projet migratoire, mais aussi les particularités des migrants humanitaires.

Quelques soient les motifs, motivations, raisons, ... les migrants sont de plus en plus actifs

La théorie économique classique (migrer pour obtenir de meilleurs salaires, pour résumer le point de vue d'O Rourke et Williamson) est bien confirmée par les comportements des migrants. Si peu de temps après la migration, le taux d'activité est assez faible et le taux de chômage élevé, notamment pour les femmes, la situation évolue rapidement. Ainsi trois ans après l'obtention du premier titre, 94 % des nouveaux migrants masculins sont actifs, et 62 % de leurs homologues féminines. Ces dernières sont moins actives notamment parce que nombre d'entre elles, âgées de 25 à 40 ans et ayant rejoint un conjoint français ou étranger, sont, durant leurs premières années en France, davantage tournée vers des projets familiaux.

ELIPA ne permet que de suivre pendant 3 ans les personnes rentrées en France en 2009. On recourt pour la suite de l'analyse à des données transversales sur un échantillon beaucoup plus large d'immigrés. On observe selon l'enquête Trajectoires et origines, réalisée par l'Insee et l'Ined en 2008 et surreprésentant les immigrés, des taux d'emploi des immigrés d'autant plus élevés qu'ils sont présents en France depuis une longue période, cela quel que soit le mode d'entrée. Par ailleurs, une convergence de ces taux d'emploi s'opère avec le temps.

Figure 3 : évolution des taux d'emploi selon le motif et la durée de présence

Motif du premier titre	%	Taux d'emploi par durée de présence		
		< 10 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans
Étudiants	12,3	53	81	84
Travailleurs	18,6	83	82	82
Motifs familiaux, femmes	22,1	36	52	51
Motifs familiaux, hommes	11,5	77	82	76
Réfugiés	7,9	58	70	74

Autres situations*	27,6	51	58	68
Total	100	56	67	70

Source : Trajectoire et Origine, Ined et Insee, 2008. Champ : immigrés âgés en 2008 de 18 à 60 ans, France métropolitaine, soit 3,508 millions de personnes

Lecture : 431 000 immigrés sont entrés en France avec un premier titre « étudiant ». Leur taux d'emploi, parmi ceux qui ont moins de 10 ans de présence, est de 53 %.

* : Les « autres situations » incluent la libre circulation, les personnes entrées comme mineures, les personnes ayant suivi des parcours administratifs complexes, celles qui ne se souviennent plus, Cette catégorie est en fait très hétérogène.

Toutefois, au contraire du suivi individuel des situations possible avec ELIPA, les données de TeO ne sont recueillies qu'en 2008. Les taux d'emplois concernent donc des personnes différentes suivant leur période d'arrivée : celles-ci ont des caractéristiques propres et ont été confrontées à des conjonctures distinctes.

Les personnes entrées pour études sont jeunes et ... diplômées

Les analyses classiques des déterminants de l'accès à l'emploi montrent que le diplôme, puis l'expérience, le sexe, la situation professionnelle des parents, la configuration familiale, principalement, expliquent beaucoup des écarts de taux d'emploi entre immigrés et non immigrés, mais qu'il subsiste des différences par origine. Un panorama très large de la situation des immigrés par rapport à l'emploi est disponible dans un ouvrage de l'Insee de 2012. Selon ces critères, les immigrés ont des caractéristiques différentes suivant le motif du premier titre. Les personnes entrées comme étudiantes se distinguent particulièrement car elles sont très diplômées. Elles sont aussi en moyenne plus jeunes que les autres immigrés, ce qui résulte d'abord de l'augmentation générale de l'accès à l'éducation, en France comme dans les pays d'origine. Ces personnes accèdent progressivement à l'emploi, au fur et à mesure qu'elles finissent leurs études (en France). Leur haut niveau de diplôme leur assure ensuite un accès massif à l'emploi, voire à l'emploi qualifié.

Les hommes qu'ils soient immigrés économiques ou familiaux sont le plus souvent en emploi

Les immigrés économiques sont pour les cinq sixièmes d'entre eux en emploi, quelle que soit leur durée de présence en France. Cela est vrai quel que soit leur niveau de diplôme voire leurs aptitudes à maîtriser le français. Relevons que ces immigrés économiques sont majoritairement des hommes, mais que la part des femmes est notable. Ces dernières ne se distinguent guère de leurs homologues masculins quant à l'accès à l'emploi. Il n'en va pas de même des immigrés familiaux. Les hommes issus de la migration familiale ont des caractéristiques proches de celles des immigrés économiques et leur insertion professionnelle suit un schéma analogue. Ces personnes accèdent rapidement et très majoritairement à l'emploi. L'insertion professionnelle des personnes entrées comme réfugiées est plus lente et ne permettra pas à cette catégorie de personnes de connaître des taux d'emploi très élevés. Le niveau de diplôme de ces personnes n'est pas en cause. C'est surtout leur difficulté à maîtriser le français, en lien avec leurs origines géographiques (pays où le français est peu voire pas

praticué), qui explique ces difficultés d'insertion, comme cela a pu être souligné par Mounaouar, L.

L'insertion économique des immigrées familiales est longue et incomplète

Les données longitudinales de l'enquête Elipa et les données transversales de l'enquête TeO se complètent pour étayer un schéma d'insertion professionnelle des femmes issues de la migration familiale bien différent. Une part notable de ces femmes arrive en France au début de l'âge adulte. Elles cumulent alors un nombre de facteurs défavorables quant à l'accès à l'emploi. Mener un projet familial (vie en couple, enfants) est très courant. Cela conduit ces femmes à retarder leur entrée sur le marché du travail. Elles y arrivent donc assez âgées, peu expérimentées et moyennement diplômées. En conséquence, peu sont en emploi durant leurs premières années en France, et le taux d'emploi n'augmente que lentement avec la durée de présence.

Les analyses économétriques permettent de hiérarchiser les facteurs en corrélation et d'affiner l'analyse du fait d'être en emploi. L'impact de la durée de présence en France, mais aussi l'âge d'arrivée en France sont confirmés. Au contraire des femmes, il s'avère bien pour les hommes que le fait d'être entré comme immigré économique ou familial n'a pas de corrélation avec l'emploi. Le "capital culturel" est aussi un facteur fortement corrélé et les déclinaisons par sexe et âge sont notables. Le diplôme joue ainsi un peu plus pour les hommes, notamment aux âges compris entre 30 et 49 ans, alors que ce sont les connaissances du français qui ressortent davantage pour les femmes. Les effets d'origine sont peu marqués, à l'exception notable des femmes turques qui, même avec des caractéristiques identiques par ailleurs, ont une bien moindre probabilité d'être en emploi.

Au final, il apparaît que la migration résulte bien d'un besoin (économique) de trouver du travail. Cependant, la façon dont elle menée répond tant à des nécessités de concilier des impératifs privés (choix individuels ou familiaux) que la contrainte administrative posée par les pays d'accueil.

Le motif joue peu sur le niveau d'éducation, excepté pour les migrants entrés pour études

Les migrants économiques et familiaux ont des niveaux d'éducation et des connaissances pratiques de la langue française très comparables. Ils sont assez logiquement moins diplômés et moins à l'aise en français, comparativement aux personnes entrées comme étudiants. Les migrants économiques sont un peu moins nombreux que les autres (soit 20 %) à être diplômés au moins à un niveau « baccalauréat + 2 années », mais cet écart est en partie lié à leur âge et au fait qu'ils ont fait leurs études aux pays d'origines. En effet, si on se limite aux personnes âgées de 18 à 39 ans, la part de ces personnes bien diplômées est supérieure à celle observée chez les migrants familiaux et les migrants entrés comme réfugiés, et presque égale à la part observée chez les « autres ». Mais elle reste très en-deçà de celle observée chez les personnes

entrées comme étudiants, qui sont près de trois sur quatre à disposer d'un diplôme de ce niveau (et sont donc plus diplômés que les non immigrés).

Les migrants économiques sont cependant plus nombreux que les autres, notamment les migrants familiaux, à n'être pas ou peu diplômés (soit n'avoir au mieux qu'un niveau de fin de scolarité obligatoire en France). Les femmes âgées de plus de 40 ans sont un peu moins diplômées en moyenne que les hommes. C'est l'inverse pour les personnes de moins de 39 ans. Cela tient à un double effet : les jeunes femmes sont plus nombreuses parmi les immigrés entrés comme étudiants, et l'élévation des niveaux d'études dans les pays d'origine concerne davantage les femmes. Ainsi, cette supériorité quant aux diplômes s'observe aussi pour les migrantes familiales de moins de 39 ans. Les personnes entrées comme réfugiées ont un niveau de diplôme comparable aux autres migrants (hors étudiants) mais sont en général moins à l'aise en français.

A long terme, le motif joue peu sur l'intégration économique des hommes

A première vue, les migrants économiques sont bien ceux qui sont le plus fréquemment en emploi (77 %), à l'opposé des migrants familiaux (58 %). Si les personnes entrées comme étudiants sont plus fréquemment en études, passé l'âge de 40 ans, ce sont aussi celles qui sont le plus en emploi. C'est la conséquence de l'effet positif du diplôme sur les opportunités de trouver un emploi. Les effets d'âge sont assez conformes à ce qui prévaut pour l'ensemble de la population : une personne sur deux de moins de 29 ans n'est pas en emploi, une sur trois de plus de 50 ans, mais seulement une sur quatre si l'âge est compris entre 30 et 49 ans. Comme pour les non immigrés, le taux d'emploi diffère selon le sexe : ce taux est de 77 % pour les hommes et de 55 % pour les femmes. L'écart est variable selon le motif d'entrée. Ainsi les hommes, qu'ils soient entrés comme migrants économiques ou familiaux (ou encore pour études), ont le même taux d'emploi, proche de 80 %. Le taux d'emploi des femmes "migrantes familiales" est bien moindre : 48 %.

L'examen des taux d'emploi par durée de présence suggère des mécanismes différents selon le sexe et le motif d'entrée. Les hommes (migrants économiques et familiaux) ont ainsi un taux d'emploi qui augmente rapidement avec la durée. En revanche ce taux décline passée une durée d'environ 25 ans. Deux mécanismes sont principalement à l'œuvre : l'âge (ces personnes ont pour la plupart plus de 50 ans) et le niveau de diplôme, moins élevé (effet de génération). Pour les personnes entrées comme étudiants, le taux est nul la première année, puis augmente rapidement au fur et à mesure que la période d'études s'achève. Ce taux d'emploi se maintient à des niveaux élevés, plus longtemps que dans le cas précédent, confirmant l'impact favorable du diplôme. L'insertion professionnelle des femmes "migrantes familiales" ne débute qu'environ dix ans après l'arrivée en France. Le taux d'emploi est d'abord à un palier. Une partie de ces femmes est en études, mais beaucoup sont inactives. Elles sont souvent à l'âge où la fécondité est forte. Le taux d'emploi n'augmente que modérément avec la durée de présence.

Les analyses économétriques permettent d'hierarchiser les facteurs en corrélation avec le fait d'être en emploi. L'intégration sur le marché du travail est bien différent par sexe. L'analyse confirme l'impact de la durée de présence en France. Pour les hommes, le fait d'être entré comme migrant économique ou familial n'a pas de corrélation avec l'emploi, au contraire des femmes (mais les migrantes économiques sont peu nombreuses. Le "capital culturel" est aussi un facteur fortement corrélé, mais les déclinaisons par sexe et âge sont notables. Le diplôme joue ainsi un peu plus pour les hommes, notamment d'âge compris entre 30 et 49 ans, alors que ce sont les connaissances pratiques du français qui ressortent davantage pour les femmes. Les effets d'origines sont peu marqués, à l'exception notable des femmes turques, qui, même avec des caractéristiques identiques par ailleurs, ont une bien moindre probabilité d'être en emploi.

Sources

AGDREF : application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France. Cette application enregistre tous les titres de séjour valables en France. Elle permet donc le décompte des personnes étrangères résidentes ou entrantes, mais seulement pour les immigrés d'origine non communautaire.

ELIPA : enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants. Cette enquête, réalisée par le ministère de l'intérieur (DGEF-DSED) est présentée en détail par Jourdan (2014).

Trajectoire et origine : cette enquête, co-réalisée par l'Ined et l'Insee en 2008, surreprésente les immigrés et contient de nombreuses variables spécifiques à ces personnes.

Bibliographie

Brutel, C., (2014), *Les immigrés récemment arrivés en France*, Insee première N° 1524.

Lee E.S. (1966), *A theory of migration*, traduction et publication dans « Les théories de la migration, collectif sous la direction de Piché V., éditions de l'Ined, 2013.

K.H. O'Rourke et J.G. Williamson (2001), *Globalization and history*, The MIT press

OCDE et ONU, 2013, *World Migration in Figures, A joint contribution by UN-DESA and the OECD to the United Nations High-Level Dialogue on Migration and Development.*

Massey D.S, 1990, *Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration* » traduction et publication dans « Les théories de la migration, collectif sous la direction de Piché V., éditions de l'Ined, 2013.

Jourdan V, (2014), *ELIPA 2013, les premiers résultats*, Infos migrations 72-73, DGEF-DSED

Collectif (2012), *immigrés et descendants d'immigrés en France*, Insee références, Insee

Mounaouar L. (2015), *les réfugiés : des origines très diverses, des difficultés en français*, Infos migrations 78, DGEF-DSED.

Voir aussi

Akguc M (2013), *Do Visas matter , Labor Market Outcomes of Immigrants in France by Visa Classes at Entry*, chapitre de thèse disponible sur <http://www.sole-jole.org/14053.pdf>